



Conseil d'administration du 2 mars 2023  
Membres en exercice : 53  
Nombre de membres présents : 39  
Nombre de pouvoirs : 3  
Nombre de voix : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0

DELIBERATION n° 2023-011  
**APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DU  
PARC NATIONAL DE FORETS**

Le Conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 17 février 2023, s'est tenu par visioconférence et en présentiel le 2 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT.

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R331-23 ;  
Vu le décret n°2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts, modifié par le décret n° 2020-752 du 19 juin 2020 ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2020-08-202, modifié par l'arrêté 52-2022-01-0055 du 14 janvier 2022 et par l'arrêté n° 52-2022-01-00112 du 25 janvier 2022 portant nomination des membres au conseil d'administration du Parc national de forêts ;  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration et du Bureau de l'établissement public du Parc national de forêts approuvé par délibération n° 2020-01 et donnant attribution de décision à son bureau ;  
Vu la délibération n° 2020-02 relative à l'élection du président du conseil d'administration du Parc national de forêts ;

Considérant le projet de rapport d'activités de l'établissement public pour l'année 2022 préalablement mis à disposition des membres du conseil d'administration ;

Sur proposition du directeur de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité,

**Article 1 :**

Le conseil d'administration approuve le rapport d'activités de l'établissement public pour l'année 2022, tel qu'annexé à la présente délibération.

**Article 2 :**

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Arc-en-Barrois, le 2 mars 2023.

Le directeur

Philippe PUYDARRIEUX

Le président du conseil d'administration

Nicolas SCHMIT

Le Commissaire du Gouvernement

**0 8 MARS 2023**

Parc national de forêts

20, rue Anatole Gabeur • 52 210 Arc-en-Barrois  
Tél. +33 (0)3 25 31 62 35 • Fax : +33 (0)3 73 62 02 49

[www.forets-parcnational.fr](http://www.forets-parcnational.fr) • [contact@forets-parcnational.fr](mailto:contact@forets-parcnational.fr)



## RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DU PARC NATIONAL DE FORETS

### Edito

A l'issue d'une crise sanitaire sans précédent, les bouleversements géopolitiques internationaux qui ont marqué l'année 2022 ont engendré une crise énergétique et économique considérable. Parallèlement à cela, l'été 2022 nous a rappelé que le changement climatique est à l'œuvre et qu'il affecte tous les territoires. A la canicule estivale s'est ajoutée une longue période de sécheresse particulièrement impactante ayant engendré de nombreux incendies dans les forêts françaises. Même des massifs forestiers qui semblaient peu vulnérables aux incendies ont été victimes des flammes. Autre conséquence de cette sécheresse sévère : certaines essences forestières comme le hêtre, essence majeure du Parc national de forêts (le hêtre représentant près d'1/3 des arbres du territoire), montrent des symptômes de dépérissement inquiétants.

Ces constats accablants illustrent bien les défis auxquels est confronté le Parc national : assurer la conservation de patrimoines fragiles et menacés dans un contexte d'incertitudes croissantes et de fortes contraintes. Le Parc national de forêts a relevé ces défis au travers de nombreux chantiers structurants tels que :

- La naissance de la réserve intégrale d'Arc-Châteauvillain a été concrétisée par la préparation et l'adoption de son plan de gestion ainsi que par la mise en place immédiate des mesures de gestion opérationnelles.
- La gestion budgétaire et comptable de l'établissement a été sécurisée par différentes procédures et s'est accompagnée d'un plan de sobriété à l'échelle de l'établissement public. L'équipe technique a par ailleurs été renforcée pour atteindre un plafond d'emploi de 30 équivalents temps pleins.
- Après une longue période de travaux, les locaux du siège du Parc national d'Arc-en-Barrois ont été inaugurés en Novembre et offrent aujourd'hui aux agents du Parc et au public un espace qualitatif à la hauteur de nos ambitions.
- Les premières « portes de cœur » sont sorties de terre en forêt domaniale d'Arc-en-Barrois et en forêt communale de Chatillon-sur-Seine. Suivront en 2023, celles d'Auberive et du marais de Chalmessin. Ces lieux atypiques et uniques, ont été conçus pour répondre à des enjeux essentiels : informer (ce sont des espaces librement accessibles et présentant des informations sur les patrimoines) et permettre un accueil du public confortable pour nos opérations d'éducation à l'environnement et au développement durable, tant pour le grand public que le public scolaire.
- La rentrée 2022 a vu émerger la mise en route sur le territoire de dispositifs ambitieux et participatifs, créés par l'Office Français de la Biodiversité : les premières aires terrestres éducatives au bénéfice de quatre écoles du Parc national (Recey-sur-Ource, Voulaines-les-Templiers, Auberive et Saint-Loup-sur-Aujon) et les premiers atlas de la biodiversité communale sur deux communes adhérentes (Colmier-le-Haut et Vals-des-Tilles).

Enfin, l'année 2022 a également été marquée par une campagne d'adhésion qui a vu 15 communes adhérer à notre charte (10 en Côte-d'Or et 5 en Haute-Marne), portant à 110 le nombre de communes adhérentes et à 218 585 hectares le périmètre d'intervention du Parc national de forêts.

Ces succès ne masquent pas l'important travail qui reste à accomplir et les nombreux challenges que nous devons relever comme poursuivre la mise en tourisme du territoire et l'implantation territoriale du Parc national, trouver les clés de l'adaptation de la forêt et de la filière bois aux changements globaux, mobiliser des solutions fondées sur la nature pour un développement économique durable, et accompagner la mobilisation citoyenne.

Ce rapport d'activité 2022 met en lumière quelques réalisations marquantes de l'année et illustre l'ampleur du travail engagé par l'équipe du Parc national de forêts et ses partenaires.

Le Directeur du Parc national de forêts



Philippe Puydarrieux

## **Une année au Parc national de forêts : Quelques dates marquantes**

Janvier 2022 – 4 réunions publiques sont organisées pour partager le contenu du décret de création avec les habitants et les parties prenantes sont consultées en amont de la rédaction du plan de gestion de la réserve intégrale

01 février 2022 – Prise de poste des 3 gardes moniteur-rices du Parc national de forêts

2 mars 2022 – Mise en place du dispositif de veille sur le loup et le lynx

3 mars 2022 – Accord du Conseil d'administration pour engager une campagne d'adhésion des nouvelles communes en 2022.

13 au 15 Avril 2022 – Organisation d'un premier séminaire de start-ups vertes à Leuglay sur le thème du Biomimétisme

Mai 2022 – Accueil de plusieurs parcs naturels régionaux de Wallonie

Juin 2022 – Première édition du concours « des pratiques Agroécologiques Prairies et Parcours » du Parc national

7 juillet 2022 – Adoption au Conseil d'administration du plan de gestion de la Réserve intégrale

11 Juillet 2022 – Inauguration de la Maison du Parc national à Chateauvillain

Septembre 2022 – Arrêtés instaurant deux zones de quiétude pendant le brâme du cerf, l'une en réserve intégrale, l'autre dans le secteur de Praslay

25 Septembre 2022 – Inauguration du centre d'interprétation de la Truffe de Bourgogne à la maison du Parc – Maison de la forêt de Leuglay

25 octobre 2022 – Lancement du dispositif de régulation des grands ongulés en réserve intégrale

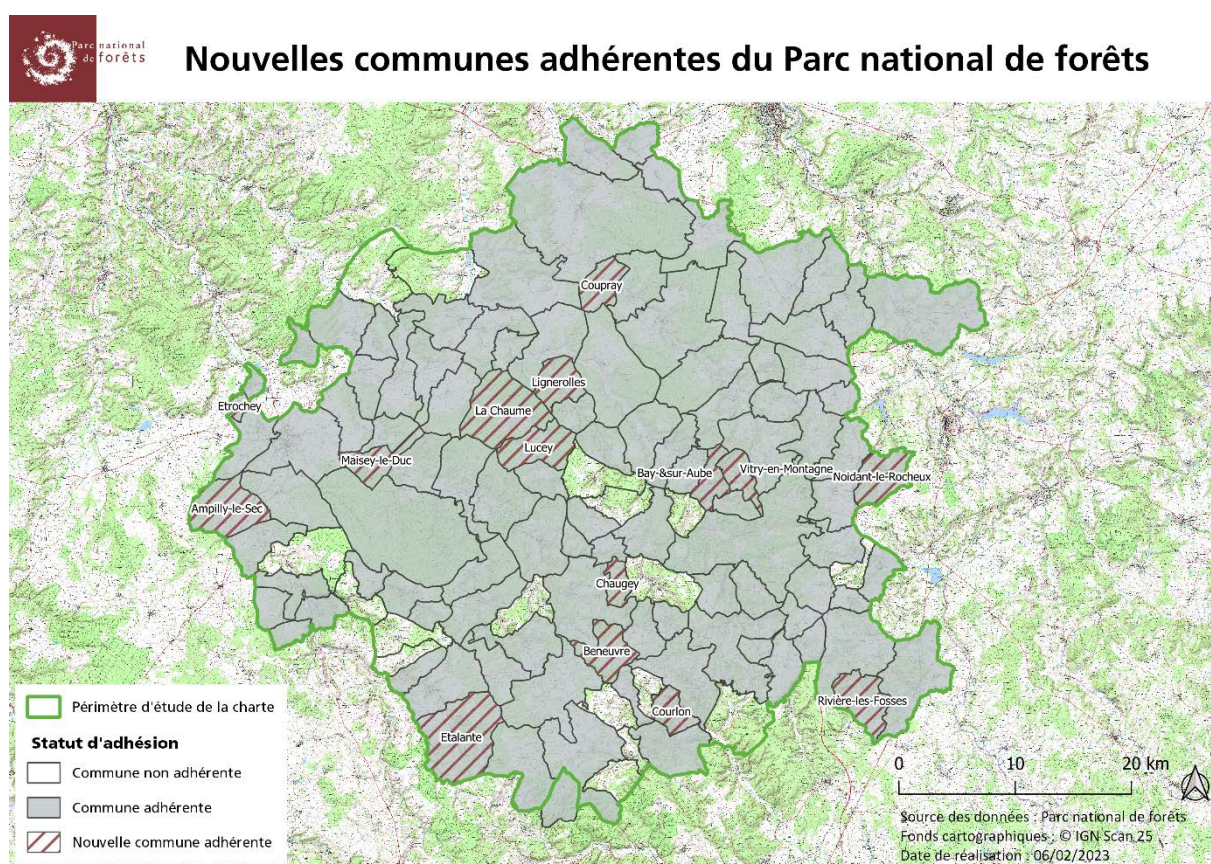
29 novembre 2022 - Inauguration des locaux du siège du Parc national de forêts

## FOCUS – La campagne d'adhésion 2022 – 15 nouvelles communes adhérentes

Trois ans après la date de publication approuvant la charte, l'article L331-2 du code de l'environnement offre de nouveau aux communes non adhérentes du périmètre d'étude, la possibilité d'adhérer à la charte du Parc national de forêts.

Le 3 mars 2022, le Conseil d'administration a approuvé la saisine des préfetures de Région afin de lancer la procédure. La concertation des communes s'est déroulée du 27 juin au 27 octobre. Durant cette période, l'équipe technique dont la direction, le président du conseil d'administration et les sous-préfètes ont rencontré la plupart des 36 communes non adhérentes lors de conseils municipaux, de réunions publiques ou de réunion d'information dédiées.

A l'issue de cette concertation, le conseil d'administration a validé l'adhésion des 15 communes demandeuses (10 de Côte d'Or et 5 de Haute-Marne). La préfète de la Région Grand-Est a officialisé ces adhésions par arrêté, le 22 décembre 2022, portant le nombre de communes adhérentes à 110 et la surface du Parc national à 218 436 ha.



Nouvelle carte du Parc national de forêts dont la superficie officielle compte le cœur et l'aire d'adhésion.

## Améliorer la connaissance des patrimoines, des activités humaines et de leurs interactions

Les parcs nationaux français ont pour mission de piloter l'amélioration des connaissances des patrimoines présents sur leur territoire afin de faciliter leur conservation. Afin de contribuer à cet objectif, la Charte du Parc national de forêts identifie comme premier axe de travail l'amélioration de la connaissance des patrimoines, des activités humaines et de leurs interactions. Il s'agit d'une condition nécessaire pour pouvoir ensuite apporter les mesures de protection adéquates.

## Les études portant sur la biodiversité et le patrimoine naturel

Les études menées par les équipes du Parc national portent en premier lieu sur le patrimoine naturel et la biodiversité. Ces études sont menées en collaboration avec de nombreux partenaires, notamment l'ONF, l'OFB, les Conservatoires d'espaces naturels de Champagne-Ardenne et de Bourgogne, ou encore le Conservatoire botanique national du bassin parisien (CBN-BP)

L'année 2022 a vu le lancement d'un programme d'actions en faveur du Damier du frêne, une des cinq espèces de papillons les plus menacées en France. Ce programme multi-partenarial mené sur deux ans doit permettre d'améliorer les connaissances sur l'espèce et sur sa répartition par la recherche de nids communautaires.



Cette connaissance est indispensable pour mettre en place un protocole de suivi afin de connaître l'évolution des populations. Ce programme a aussi permis de faire participer le grand public à la production de connaissances scientifiques via la mise en place d'une enquête participative et l'organisation de formations dédiées.

Le Parc national va également bénéficier d'un appui méthodologique et biostatistique du CNRS pour la récolte et le traitement des données concernant le Sabot de Vénus. Espèce d'orchidée emblématique du Parc, classée comme vulnérable sur la liste rouge de la flore française, les connaissances sur l'espèce, sa biologie, sa répartition et son état de conservation sont essentielles pour proposer des plans de gestion adaptés permettant son maintien et idéalement son expansion.



En 2022, le Parc national de forêts a également accueilli un stagiaire sur les espèces d'oiseaux nicheuses menacées et disparues sur le territoire du Parc national. Ce travail visait notamment à évaluer les pressions pesant sur les espèces d'avifaune. Une partie du travail a été basée sur la collection ornithologique du naturaliste Fernand Daguin datant de 1922 et conservée au Musée du pays Châtillonnais. Ce travail a été complété de données provenant de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO). Elles ont permis d'identifier 23 espèces nicheuses encore présentes sur le territoire du Parc, mais actuellement menacées, et 18 espèces anciennement nicheuses, mais ayant disparues du territoire. Ces espèces ont ensuite fait l'objet de la production d'une fiche détaillant leurs caractéristiques morphologiques, leur état de conservation, leur statut juridique de protection, les caractéristiques de leur habitat et de la nidification, leur régime alimentaire ainsi que les pressions qu'elles subissent. L'illustratrice Marine Boës, a réalisé les illustrations de chacune de ces espèces. L'ensemble de ce travail donnera lieu à l'édition d'un ouvrage en 2023.



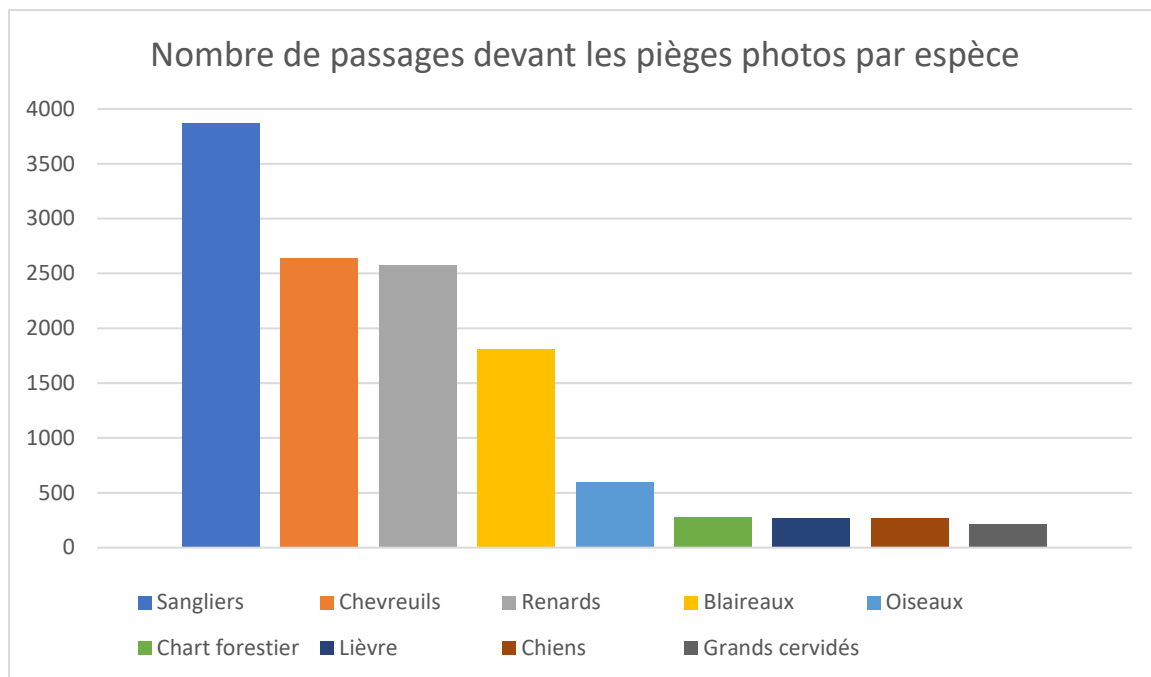
L'année 2022 a également été pour le Parc national de forêts l'année de la Cigogne noire, avec un effort conséquent réalisé pour produire et diffuser des connaissances autour de cette espèce emblématique. La Cigogne noire, plus grand échassier d'Europe, est une espèce à forts enjeux de conservation. Elle est considérée comme menacée sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France et bénéficie donc d'une protection à l'échelle nationale, européenne et internationale. L'intérêt qui lui est porté s'explique d'abord par sa rareté. D'autre part, ses exigences écologiques très fortes et la diversité d'habitats qu'elle fréquente lui valent d'être considérée comme une espèce parapluie, c'est-à-dire qu'il s'agit d'un animal dont la conservation de ses habitats bénéficie à tout un cortège d'espèces qui lui sont associées. Sa conservation contribue notamment à la protection des espèces de massifs forestiers matures où elle niche, et des cours d'eau de bonne qualité bordés de prairies permanentes, où elle s'alimente. Le territoire du Parc national de forêts est un des bastions français de l'espèce, puisque 6 couples nicheurs y sont actuellement connus soit presque 10% de l'effectif national.

Afin d'assurer la protection de cette espèce si rare et si farouche, le Parc national a conduit une étude sur ses zones d'alimentation. Cela a été rendu possible grâce à un partenariat avec l'ACETAM, une structure en charge d'un programme de baguage (CRBPO) et grâce à la pose de balises GPS avec l'appui du réseau national Cigogne noire de l'ONF. Ces équipements permettent au Parc national de forêts de disposer des données de localisation très précises des cigognes équipées. L'analyse des données satellitaires et le suivi des oiseaux bagués ont permis de visualiser et caractériser les zones de cours d'eau où les cigognes du Parc national s'alimentent.

Des analyses statistiques ont permis d'identifier des facteurs conditionnant le choix de ces zones. Par exemple, elles sélectionnent préférentiellement les cours d'eau bordés par des prairies et éloignés des routes et bâtiments. Dans un second temps, une modélisation a été réalisée à partir des données existantes, permettant alors de cartographier de façon prédictive les zones de cours d'eau plus ou moins favorables à la présence de cigognes noires, et ce à l'échelle de l'aire optimale d'adhésion du Parc national.

Le Parc national a également déployé un large réseau de 28 pièges photographiques permettant d'étudier la faune sauvage et de réaliser une veille sur la présence des grands prédateurs sur le territoire. Pour cette étude, le Parc national bénéficie de l'appui du réseau national Loup-Lynx de l'OFB et mobilise des personnels mutualisés de l'ONF. Les pièges photographiques sont relevés toutes les 3 semaines. Sur leur première année de fonctionnement, ils ont relevé 3 874 passages de sangliers et 2 634 passages de chevreuils. La troisième place du podium est occupée par les renards avec 2 574 passages. On retrouve également le chat forestier, le lièvre d'Europe, de grands cervidés, ou encore des écureuils.





## Les études portant sur la forêt

Le Parc national étant consacré aux forêts de feuillus de plaine et le seul dédié à ce type de milieu, l'un des objectifs prioritaires de la Charte est celui de mieux comprendre la biodiversité forestière ainsi que l'étude du fonctionnement naturel des forêts.

En 2021, le Parc national a pu accueillir un stagiaire co-encadré avec l'ONF travaillant sur l'élaboration d'un protocole de suivi de la biodiversité associée à la trame de vieux bois. L'objectif poursuivi est d'évaluer et de préciser l'intérêt de la mise en place de ces îlots pour la biodiversité.

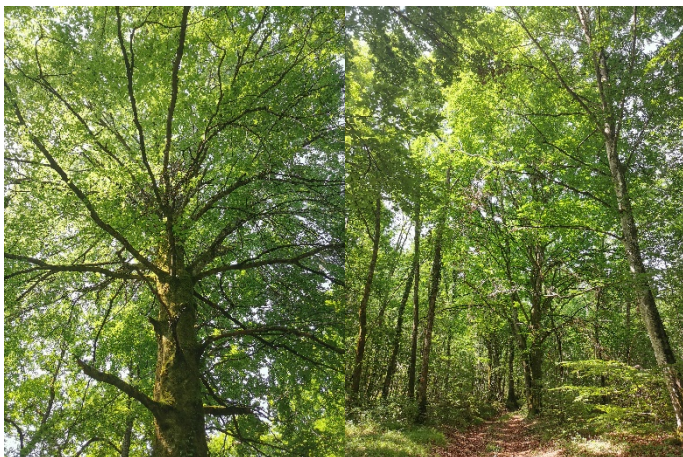
Dans le cadre de la mention « service écosystémique » de la certification FSC dont bénéficie les forêts du SIGFRA, ce suivi peut constituer une réponse aux financeurs de ces services environnementaux. Les forêts du SIGFRA, situées au sud du Parc national, disposent d'une trame de vieux bois dont l'installation a été programmée par la révision du document d'aménagement forestier en 2021. Cela se traduit par le classement de 287 ha en îlots de sénescence et de 378,5 hectares en îlots de vieillissement pour une surface totale de 8 139 hectares. Le protocole mis en place s'appuie sur le réseau de placettes permanentes déjà implantées sur le territoire du SIGFRA. Les résultats montrent que les îlots sont globalement favorables à la biodiversité forestière, notamment par des volumes de bois mort relevés plus importants que sur les espaces forestiers hors îlots.

Le Parc national de forêts est également partenaire du programme « Futaie Irrégulière Ecole » (FIE) qui vise à produire et à diffuser de la connaissance sur la Sylviculture mélangée à couvert continu. Cette technique de gestion forestière a plusieurs objectifs :

- Augmenter la résilience de la forêt face aux changements climatiques ;
- Optimiser les investissements en forêt pour en améliorer la rentabilité sur le long terme ;
- Diversifier les essences et favoriser une filière bois à haute valeur ajoutée ;
- Préserver la valeur écologique des forêts ;
- Répondre aux attentes sociétales en limitant les perturbations affectant les paysages.

Les réflexions de 2022 ont notamment porté sur les suites à donner à ce programme qui doit s'achever en 2024, qui pourraient prendre la forme d'un centre de ressources, de compétences et d'innovation sur la forêt.





### Les études portant sur le patrimoine culturel

Le projet de préservation d'un parc national porte également sur le patrimoine culturel (architecture traditionnelle, vestiges archéologiques notamment). Pour permettre leur conservation, un premier travail de production de connaissance doit être mené.

En 2022, le Parc national a accueilli une stagiaire, Frédérique DURET (master 2 à l'Université de Bourgogne) pour travailler sur le patrimoine archéologique. Son sujet d'étude portait sur l'analyse des données LiDAR acquises en forêt domaniale d'Arc-Chateauvillain. Ces données sont récoltées à l'occasion d'un survol de la forêt, à l'aide d'un laser qui envoie au sol des millions d'impulsions. Celles-ci interceptées par la végétation, les bâtiments et le sol, sont réfléchies en direction de l'avion où un capteur détecte l'intensité et le temps de retour du signal. Cela permet de restituer la topographie terrestre et même l'ensemble du couvert forestier sous la forme d'un nuage de point. Pour les questionnements archéologiques, ce sont surtout les microreliefs détectables au niveau du sol qui représentent une mine d'information très importante : les premières analyses de cette acquisition LiDAR ont permis de détecter d'anciens établissements ruraux probablement gallo-romains, de très nombreuses minières exploitées, d'anciens enclos et parcellaires agricoles, quelques milliers de charbonnières, etc. Autant d'indices de peuplement et d'activités humaines anciennes qui ouvrent des fenêtres sur l'évolution de ce massif forestier et son utilisation comme réservoir de matières premières notamment (activités métallurgiques, extraction de pierres).

Une autre étude a été menée sur les toitures en pierre de lave calcaire, dans le cadre des démarches d'inventaire du patrimoine bâti, en partenariat avec les services d'inventaires régionaux. Initiée en juillet 2022, le recensement sur le terrain a permis d'identifier 123 édifices, dont 48 en Haute-Marne et 75 en Côte-d'Or, avec des fonctions très différentes : maisons de village, fermes et dépendances, chambres à four, anciennes fortifications, lavoirs, cabottes, pigeonniers, etc. Au total, 33 communes du Parc national conservent des bâtiments couverts en laves calcaires. L'analyse est en cours, de même que l'enregistrement des données selon le protocole de l'inventaire général du patrimoine culturel et la programmation de dendrochronologies (méthode de datation scientifique de pièces de bois). Ceci permettra de mieux connaître l'existant et les techniques employées, de cerner la répartition géographique de ces types de toitures, et d'avoir une vigilance sur des ensembles particulièrement intéressants. Cette étude devrait également permettre de dimensionner de futurs programmes d'accompagnement de la filière pierre (carrières et artisans spécialisés) sur la base d'un état des lieux détaillé.

### Préserver et restaurer les patrimoines pour les générations futures

#### La mise en œuvre de la réserve intégrale

Prévue à la charte du Parc national de forêts, la Réserve intégrale a été créée par décret du 10 décembre 2021. Située dans le cœur du Parc national en forêt domaniale d'Arc-Châteauvillain, elle occupe une superficie de 3087 hectares sur le territoire des communes de Châteauvillain, Arc-en-Barrois, Richebourg et Cour-L'Évêque (Haute-Marne).

La gestion de la réserve intégrale est assurée par l'établissement public du Parc national de forêts. Il y assure, dans un but scientifique, une protection renforcée de la faune et de la flore encadrée par une réglementation spécifique.

Sur l'année 2022, un plan de gestion ayant fait l'objet de plusieurs consultations, dont un examen par le Conseil national de la protection de la nature (CNPN) le 17 mai 2022, a été adopté par le conseil d'administration du 7 juillet 2022. Le plan de gestion vise notamment à organiser la circulation et la sécurité dans la réserve intégrale, les modalités de régulation des populations de cerfs élaphe, chevreuils et sangliers, ainsi que le dispositif d'observation et de recherche scientifique.

Le premier plan de gestion de la réserve intégrale est établi pour une période de cinq ans. Ce premier plan vise notamment à :

- poser les premiers principes appliqués dans la gestion de la réserve intégrale (régulation, circulation) et organisant la stratégie scientifique ;
- organiser la gouvernance dédiée au suivi et à l'évaluation du plan de gestion.

Un comité de suivi a été instauré par le conseil d'administration. Il vise à associer largement tous les acteurs concernés par la réserve intégrale et à partager l'évaluation réalisée. Il tiendra ses premières réunions dès l'année 2023.

Sur les préconisations du conseil scientifique du Parc national, il a été convenu de réguler par tirs les sangliers et les cerfs et de laisser les populations de chevreuils en libre évolution pour une régulation par densité-dépendance. La régulation par tirs des sangliers et des cerfs est organisée dans le cadre de trois contrats de délégation de service public attribués à trois associations de chasseur-ses.

Ce dispositif est actuellement opérationnel depuis le 25 octobre 2022. Neuf journées de régulation ont été programmées. A ce stade, les objectifs de prélèvement sont tenus. Tous les chasseur-ses participant au dispositif de régulation ont bénéficié d'une journée de formation spécifique. Plusieurs modalités de régulation sont testées donnant lieu à évaluation. Des ajustements peuvent être apportés au dispositif en cours afin d'assurer la pleine réalisation des objectifs dans le respect des règles de sécurité les plus strictes.

### Les chantiers de restauration

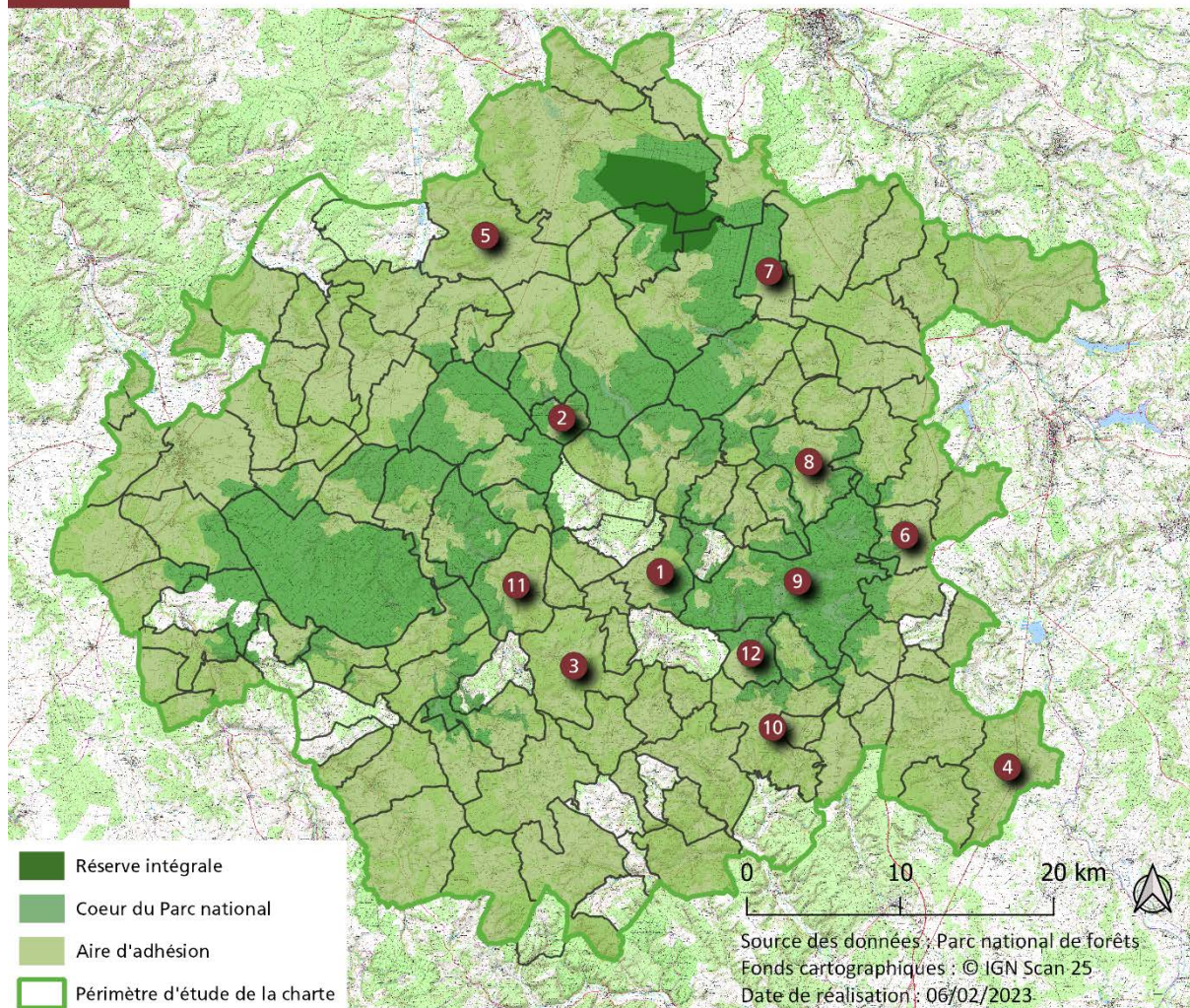
Pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, le Gouvernement a initié le 3 septembre 2020 un Plan de Relance en faveur des parcs nationaux français pour soutenir leurs actions dans le cadre de la préservation des patrimoines naturels, culturels et paysagers dont ils ont la charge. Ce plan était destiné à soutenir les projets en faveur de l'accueil du public et de la restauration des milieux naturels au sein des aires protégées.

Grâce aux financements du plan France Relance, le Parc national de forêts a pu mettre en œuvre un programme ambitieux de chantiers de restauration écologique et d'aménagement de sites pour faire découvrir la biodiversité du territoire. Ces chantiers dont la mise en œuvre initiée en 2022 et qui s'étendra sur 2023 vont permettre :

- De restaurer des pelouses et des zones humides
  - la restauration de 6 pelouses calcaires sur les communes de Rochetaillée, Bugnières, Perrogney les Fontaines, Latrecey et Le Montsaigeonnais (pour 133 733 euros)
  - la restauration de deux cours d'eau à Les Goulles et à Colmier le Haut (pour 49 340 euros)
  - la restauration d'une zone humide à Bure-les-Templiers (pour 37 404 euros)
- Actions d'aménagement et mise en valeur de sites pour l'accueil ou la sensibilisation du public :
  - la mise en valeur du marais de Vau à Rochetaillée (pour 58 584 euros)
  - l'aménagement pour la découverte du marais des Brosses à Recey-sur-Ource (pour 160 929,36 euros)

- l'aménagement d'une ancienne maison de garde barrière pour l'accueil de la faune sauvage (chiroptères, et avifaune en particulier) et la sensibilisation du public à Vivey (56 000 euros)
- Réparation des équipements du marais du Cosnois (Bure-les-Templiers, 21) (pour 2 914 euros)
- Réalisation d'un document simplifié de découverte du marais de Saint-Germain-le-Rocheux (21) (pour 2 304 euros)
- Aménagement pédagogique de la RNR de Villemoron (Val-des-Tilles - 52) (pour 14 739,50 euros)
- Sécurisation du marais de Chalmessin (Val-des-Tilles - 52) (pour 8 229 euros)
- Mise en protection de la Tuffière d'Amorey (Auberive - 52) (pour 14 660 euros)

## Localisation des projets financés par France Relance



### Projets financés et leur coût

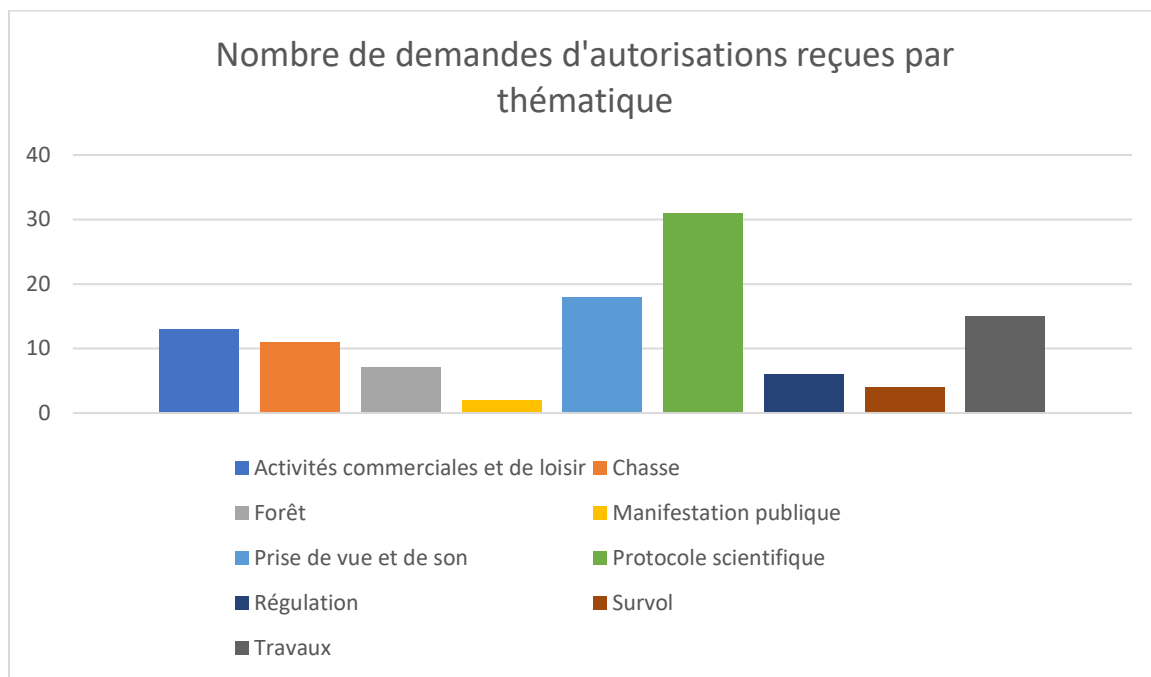
- 1 Restauration du ruisseau de la fontaine aux chèvres | 29 340 €
- 2 Restauration du ruisseau | 20 000 €
- 3 Restauration de la zone humide | 37 404 €
- 4 Restauration de la pelouse calcaire du Mont Musard | 7 173 €
- 5 Restauration de la pelouse calcaire du Mont | 32 414 €
- 6 Restauration de la pelouse calcaire du Haut du sec | 3 979 €
- 7 Restauration de la pelouse calcaire de la Combe Bot | 54 147 €
- 8 Restauration de la pelouse calcaire de La Bosse | 6 342 €
- 9 Mise en protection de la Tuffière d'Amorey | 14 660 €
- 10 Aménagement pédagogique de la RNR de Villemoron | 14 739 €
- 11 Aménagement du marais des Brosses | 160 929 €
- 12 Aménagement d'une ancienne maison de garde barrière pour l'accueil de la faune sauvage et la sensibilisation du public | 56 000 €

Le financement de ces différentes opérations est porté à 538 098 € et permettent au Parc national d'honorer les engagements pris dans la Charte, sur la conservation des patrimoines naturels remarquables ainsi que sur la préservation de l'état des continuités écologiques.

## Missions régaliennes de police administrative du Parc national de forêts

Dans le cadre de ses missions, le Parc national est amené à produire des avis dans le cadre de l'instruction de projets (permis de construire, installations classées pour la protection de l'environnement, loi sur l'eau) que ce soit en cœur ou dans l'aire optimale d'adhésion, et d'instruire des demandes d'autorisations pour diverses activités et manifestations en cœur.

- 107 demandes d'autorisations ont été instruites par les équipes du Parc national, dont 66 ont reçu un avis favorable avec ou sans prescriptions.
- 6 arrêtés ont été émis portant sur la gestion cynégétique et sur la circulation en cœur de parc ainsi qu'en réserve intégrale.
- 10 avis conforme urbanisme dont 3 avis conforme pour des projets de parc éolien et 1 avis conforme pour des projets d'agrivoltaïsme -
- 9 avis simples dont 4 pour des projets photovoltaïques et 3 pour des antennes de téléphonie



Les missions de police du Parc national de forêts sont mutualisées avec l'ONF et l'OFB. Ces deux établissements doivent mettre à disposition respectivement 3 et 1.9 ETP mutualisés conformément à la convention tripartite établie entre les trois établissements publics en 2020.

Entre janvier et novembre 2022, les agent-es ONF ont consacré 210 hommes-jours à des tournées de surveillance pilotée et 40 hommes-jours de tournée de surveillance spécifiquement liée à la chasse. Cela représente environ 80 tournées. Les agent-es ONF ont dressés 5 procès-verbaux (PV), tous portant sur des dépôts sauvages de déchets. Pour le moment, la pédagogie est privilégiée ce qui explique le faible nombre de procédures engagées.

## FOCUS – Une zone de quiétude du Cerf dans la Réserve intégrale d'Arc-Châteauvillain

Le terme « *zone de quiétude* » définit un territoire préservé de toute présence humaine, destiné à la reproduction et à la conservation des espèces. Le territoire de la Réserve intégrale était avant sa création un site importante d'observation de ces grands cervidés pendant la période du brâme, période de reproduction du cerf qui se déroule durant les mois de septembre et octobre.

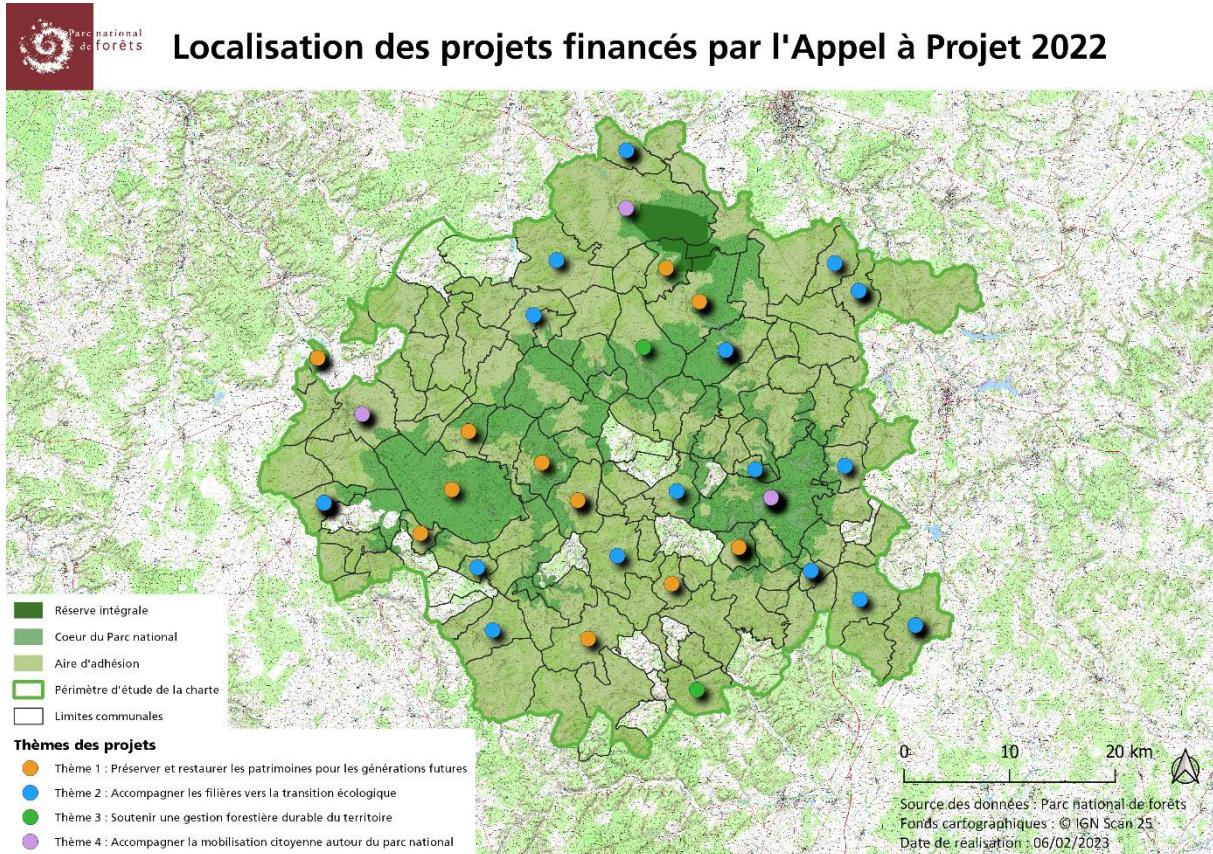
Considérant que la réduction de la fréquentation de la réserve intégrale est importante afin de préserver la biodiversité et que les pressions anthropiques peuvent perturber le rut en diminuant les périodes de repos propices à son déroulé, le directeur du Parc national a pris la décision d'interdire la circulation des personnes et des chevaux au sein de la réserve intégrale du 1<sup>er</sup> septembre au 16 octobre 2022.

Cet arrêté a été couplé avec un deuxième arrêté interdisant toute circulation dans la réserve intégrale

la nuit et ceci de manière permanente. Cette disposition doit permettre à la réserve intégrale de devenir un espace où les pressions anthropiques sont quasi nulles pour optimiser la préservation de la biodiversité. Cette décision permet notamment de réduire la pollution lumineuse et les effets induits par la présence nocturne qui ont des impacts majeurs sur les espèces vespérales et nocturnes.

## Accompagner les filières existantes et inciter à l'innovation pour une ruralité vivante

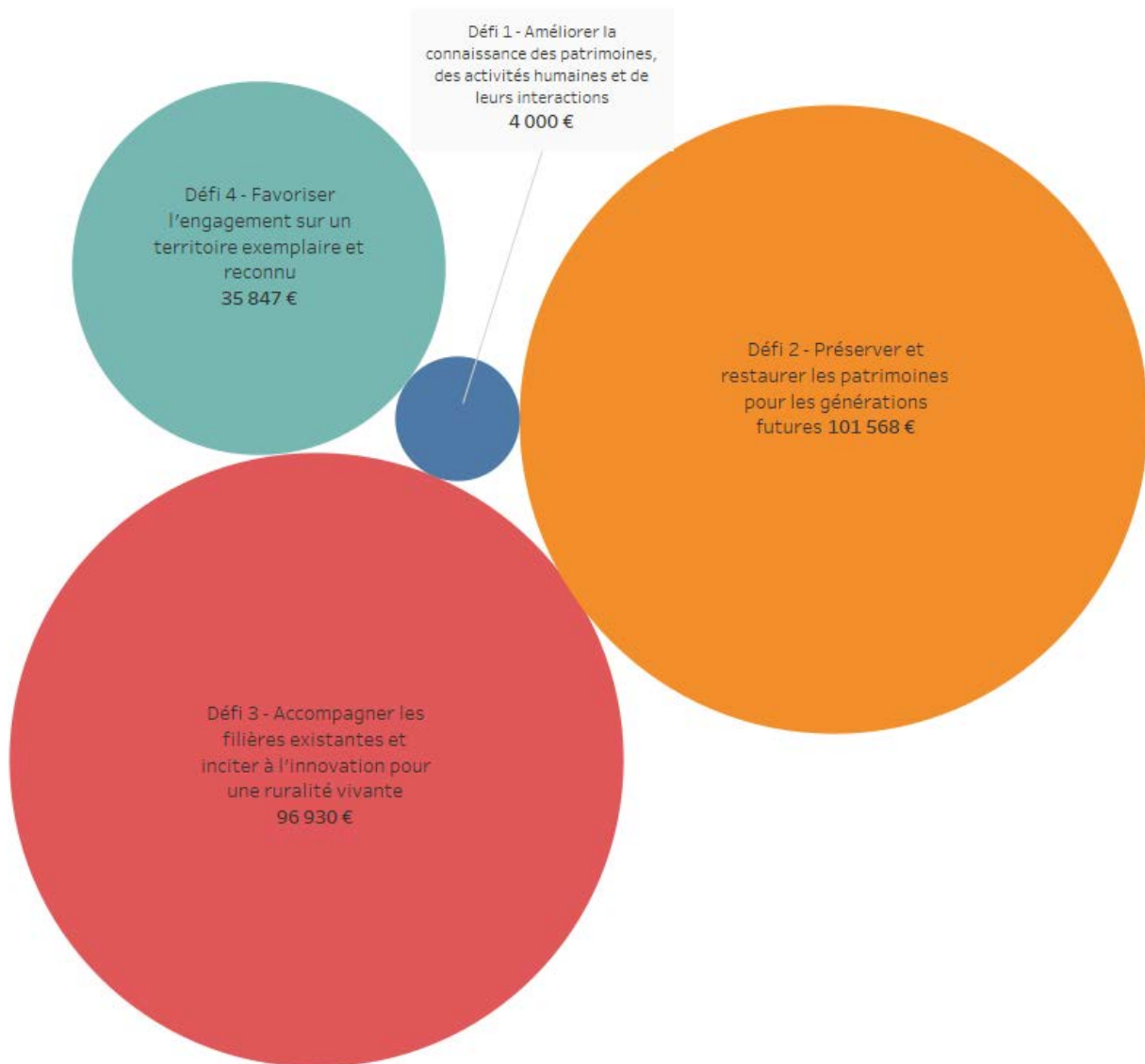
Des porteurs de projets accompagnés pour accélérer la mise en œuvre de la charte



En 2022, le Parc national a consacré une enveloppe de près de 240 000€ aux porteurs de projets visant à accélérer la mise en œuvre de la charte, via sa politique d'intervention et un appel à projets. Ce dernier s'organisait autour de 4 thématiques :

- Préserver et restaurer les patrimoines pour les générations futures
- Accompagner les filières vers la transition écologique
- Soutenir une gestion forestière durable du territoire
- Accompagner la mobilisation citoyenne autour du Parc national

Au total, ce sont 51 projets qui ont été financés.

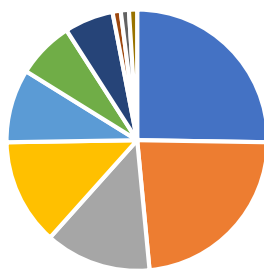


Le Parc national a également accompagné la commune de Semond pour la sécurisation et la mise en valeur d'un point de vue sur la forêt et sur la vallée de la Seine. Il a offert son expertise en appui à la maîtrise d'œuvre. Le Parc national a également subventionné l'achat et la pose du matériel permettant cet aménagement.

### *Esprit parc national – forêts* : la marque qui monte dans le Parc national de forêts

En 2022, le réseau des bénéficiaires de la marque *Esprit parc national – forêts* s'est agrandi. Deux commissions d'attribution (avril et novembre) ont validé l'attribution de la marque, sur la base des audits réalisés par les trois chargé-es de mission du Parc national œuvrant au déploiement de ce label. Fin 2022, le Parc national de forêts accompagne 37 bénéficiaires, proposant près de 150 produits ou services, répartis au sein de 10 catégories différentes (appelés RUCs - Règlements d'Usages Catégoriels)

## Répartition des différents produits et services labélisés par domaine



- Fruits, légumes, champignons ...
- Miel et produits de la ruche
- Sortie de découvertes des patrimoines
- Hébergement
- Lait et produits laitiers
- Céréales et oléo-protéagineux
- Vin
- Restauration
- Visites de site
- Séjours de découverte

Pour leurs productions de fruits et légumes : les vergers-potagers du Château de Montigny (21), les Pigments du Jardin –Latrecey (52), les Chenevières de Colmier le Haut (52). La Safranerie Templière de Recey sur Ource (21) fait également partie des nouveaux bénéficiaires pour ses productions d'ail, d'échalote, de safran et produits safranés. Et pour leur miel et produits de la ruche : les vergers-potagers du Château de Montigny (21).

2022 fut l'année de labellisation des quatre premiers bénéficiaires sur des productions de céréales et oléo-protéagineux (COP) avec les farines du GAEC de Conclois - Bure-les-Templiers (21), les pâtes de la Ferme de Combe noire / Epate en Bourgogne - Coulmier-le-Sec (21), les farines, pains, brioches et lentilles de la Ferme de l'Aubette - Chambain (21) et le Pain de Courcelles - Saint Loup sur Aujon (52).

Plusieurs prestataires touristiques ont aussi obtenu leur label : Le Château de Courban & SPA NUXE (21) pour son restaurant gastronomique 1\* et les Sentiers de la Belette pour sa veillée contée "Auprès de mon arbre" et sa prestation "Gourmandise sauvage"



Deux rencontres organisées par l'équipe du Parc national avec la présence de l'Office Français de la Biodiversité, ont eu lieu afin de réunir, informer et former les bénéficiaires de la marque *Esprit - Parc national – forêts*. En juillet, une journée de formation spécifique pour les acteurs du tourisme est venue compléter ces rencontres.



Nicolas Schmit, Président du Parc national de forêts est aussi Président du Comité de Gestion de la Marque (CGM) Esprit parc national. Le CGM est une instance pilotée par l'OFB (Office Français de la Biodiversité) pour la gestion et l'administration de la marque. Lors de ces réunions sont favorisés l'échange, le partage d'informations et les validations (nouveaux RUCs, modifications de RUCs, programme annuel, stratégies de développement, de contrôle, de communication...). La participation à cette instance permet d'avoir une connaissance de l'envergure nationale de la marque et de participer aux décisions importantes.

Depuis le mois de novembre 2022, le Parc national de forêts est également représenté au CGM par une référente intégrée au collège socioprofessionnel (bénéficiaires des différents parcs nationaux) en la personne d'Annette Geoffroy – bénéficiaire de la marque pour la visite du site Moulin de la Fleuristerie. C'est l'opportunité d'accompagner encore mieux les acteurs économiques du territoire bénéficiaires de la marque en participant aux instances nationales.

### Economie durable - Accueillir des start-ups de la Green Tech à Leuglay !

Du 13 au 15 avril 2022 s'est tenu à Leuglay le 1er séminaire des start-ups de la Greentech, sur la thématique « *Parc national de forêts : territoire de bio-inspiration* ».



5 entreprises ont été sélectionnées pour participer à ce séjour immersif dans le Parc national, toutes agissant dans le domaine des greentech, ou technologies vertes :

- Ecotree, spécialisée dans l'acquisition de forêts gérées durablement et leur valorisation auprès du grand public,
- Gaïago, qui apporte aux agriculteurs des solutions naturelles de revitalisation des sols,
- Beeguard, développeur de matériels connectés pour l'apiculture,
- Mycophyto, qui a développé des solutions de renforcement des plantes cultivées à partir de champignons mycorhiziens,
- Odyssée durable, qui propose des solutions pédagogiques, des ateliers ou des formations sur le développement durable.

L'objectif de ce séminaire était de faire connaître le territoire du Parc national et ses atouts, et de faire reconnaître son potentiel auprès de ce public de jeunes entreprises innovantes : territoire d'expérimentation, cadre de vie et de travail exceptionnel, vitrine potentielle pour leurs activités et présence d'un tissu local d'entreprises renommées.

Les diverses rencontres avec des élu-es et des entreprises du territoire, les sorties et les conférences organisées ont permis de faire naître le 1er club des start-ups vertes du Parc national de forêts, un réseau à faire vivre et évoluer dans le temps.

L'ambition du Parc national est de devenir un territoire pilote en matière de bio-inspiration, et de s'inscrire dans une dynamique de réseau avec cet écosystème très actif des start-ups vertes, afin d'engendrer des installations sur le territoire et des retombées économiques en termes de développement d'affaires.

## Le tourisme durable : mise en tourisme du Parc national grâce à des équipements structurants

La volonté du Parc national est de structurer une dynamique de collectifs d'acteurs organisés autour de pôles touristiques qui partagent une même ambition : « Le Parc national comme espace privilégié, au cœur de la forêt, pour vivre une aventure humaine, pour se sentir bien avec soi-même et avec les autres ». La forêt est à la fois le cadre idéal pour améliorer son état physique et psychologique mais également un lieu de retrouvailles en famille ou en groupe.

Les membres des pôles touristiques ont un projet collectif pour développer une offre en lien avec la découverte du Parc national. L'établissement accompagne un projet collectif tourné vers la qualité de l'expérience proposée aux visiteurs. En cela, il œuvre également à l'attractivité touristique et au développement économique du territoire.

En 2022, le Parc national a renforcé son positionnement en organisant sa deuxième bourse d'échange de documents. L'objectif était de diffuser auprès des partenaires touristiques les documents de communication du Parc national, afin de faire connaître ses ambitions et ses offres. De la documentation des autres acteurs qui promeuvent une vision du tourisme similaire à celle du Parc national a également pu être distribuée. Par ailleurs, 2022 a été l'occasion pour le Parc national de mettre à jour sa documentation touristique, notamment la carte touristique ou le guide Inspiration Nature. Un guide des « 26 randonnées coup de cœur », avec des informations sur le niveau de difficulté, les parcours et les points d'intérêt situés à proximité, a également été publié et diffusé gratuitement au public.

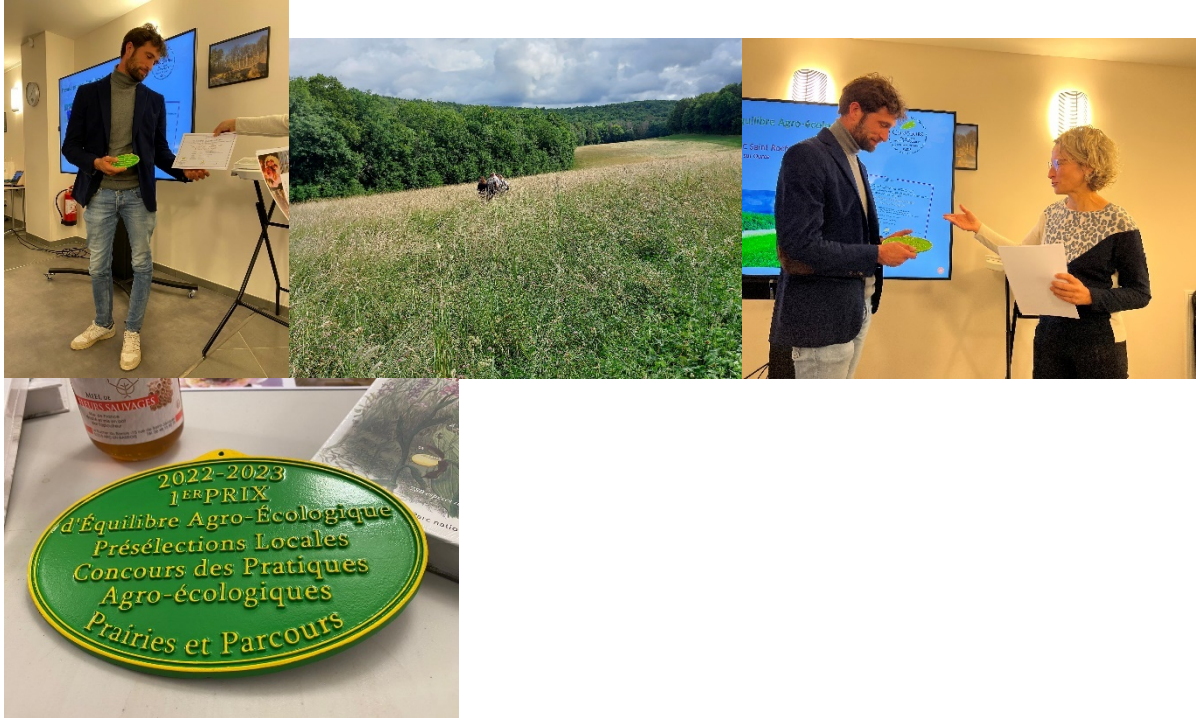


L'année 2022 a également vu la réalisation de belles avancées sur le projet de boucle équestre et VTT au cœur du Parc national. Cet itinéraire de 280 km composé de 8 étapes permettra la découverte touristique du territoire par les mobilités douces. Après la validation du tracé, les chantiers d'aménagement et de construction de 4 haltes ont été lancés, à Grancey-le-Château, Arc-en-Barrois, Auberive et Bure-les-Templiers. Pour 2023, le projet se poursuivra avec le balisage du sentier et le lancement de travaux pour des haltes complémentaires.

Le 25 septembre 2022 a vu l'inauguration du nouveau centre d'interprétation de la Truffe de Bourgogne à Leuglay qui a permis la rénovation d'une partie de la scénographie du musée. Cet investissement, réalisé grâce au plan France relance, permet au Parc national de soutenir le développement de l'offre touristique en proposant des aménagements interactifs aux visiteurs.

## L'agriculture durable

En juin dernier, le Parc national de forêts organisait son premier concours des pratiques Agroécologiques Prairies et Parcours. Centré sur la catégorie Fauche prioritaire (et secondaire pâturage), l'objectif de cet événement est de promouvoir les pratiques agricoles vertueuses sur les prairies permanentes, permettant de concilier qualité agronomique et richesse en biodiversité. Le concours récompense ainsi par un prix d'équilibre agroécologique, les agriculteur·rices dont les parcelles de prairies permanentes présentent le meilleur équilibre entre les fonctions de production, de maintien de la biodiversité végétale ou encore d'accueil des pollinisateurs.



Quatre parcelles ont été évaluées par un jury de 9 personnes. Le palmarès local a été annoncé le mercredi 9 novembre, et a décerné le prix de l'équilibre Agroécologique au GAEC Saint Roch (Recey sur Ource) qui représentera le territoire au concours national, au Salon international de l'agriculture en 2023.

Pour accompagner la transition agroécologique des exploitations agricoles, le Parc national a répondu aux deux appels à projets des DRAAF Grand Est et Bourgogne Franche-Comté, pour permettre la mise en œuvre des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) sur son territoire. Les mesures proposées aux exploitant-es agricoles dès 2023, encadrées par les nouveaux cahiers des charges nationaux, se focalisent sur la gestion des prairies permanentes (prairies humides, pelouses sèches, prairies riches en espèces), la recréation de prairies et de couverts spécifiques ou la gestion durable des haies.

Ces projets, élaborés en concertation avec les partenaires du territoire (Chambres d'agriculture, Conservatoire d'espaces naturels, EPAGE Sequana) évaluent les besoins en contractualisation pour les prochaines années (2023-2027) à environ 6 500 ha, soit 30 % des prairies permanentes.

Des demandes complémentaires de financement pour l'animation et l'accompagnement des exploitants agricoles ont été réalisées auprès des deux DRAAF. Elles permettront notamment à l'exploitant-e d'avoir une aide financière pour couvrir les coûts de diagnostics et de plan de gestion parcellaire obligatoires. Les réunions d'information sur le nouveau dispositif auront lieu en 2023 auprès des exploitant-es agricoles.

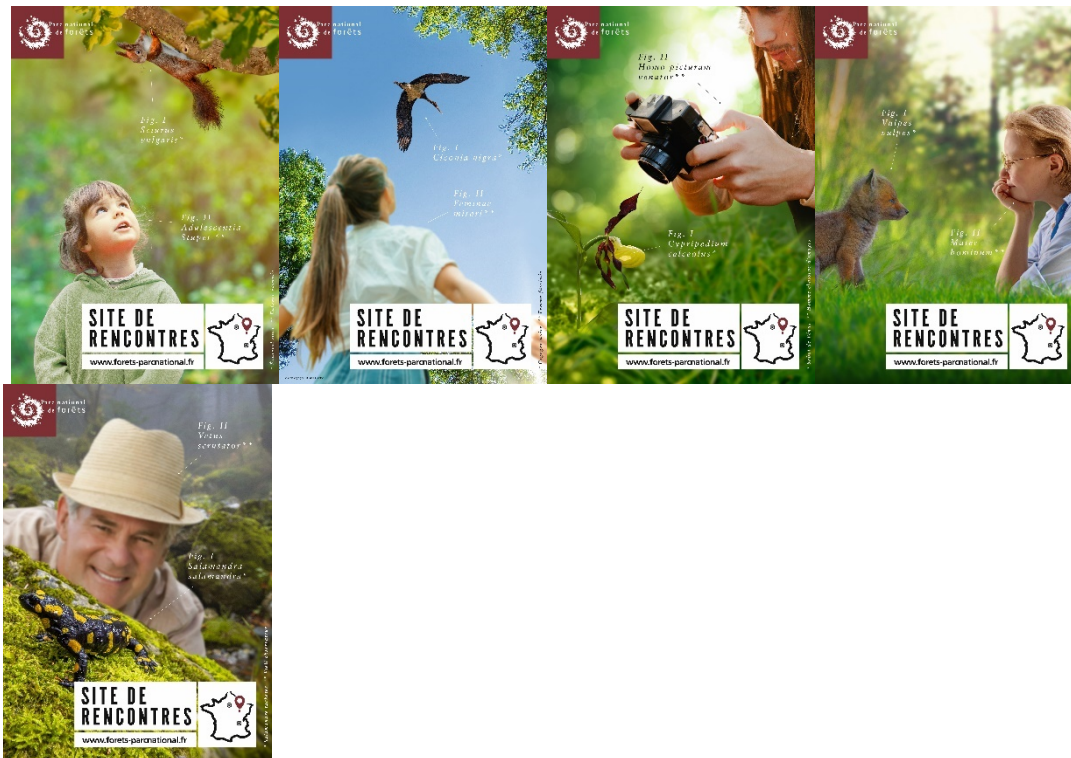
### Favoriser l'engagement sur un territoire exemplaire et reconnu

#### La stratégie de communication du Parc national de forêts

Pour faire la promotion du territoire et des actions du Parc national, la stratégie de communication du Parc est construite autour de plusieurs cibles et vise à adapter les messages aux différents publics.

Afin de promouvoir le Parc national de forêts comme destination touristique auprès du grand public, une campagne de communication originale et facétieuse, imaginée par l'agence JPM Partner (Dijon), a été mise en place cet été autour du thème « *Site de rencontres* ». De tous les « sites » de rencontres qui existent, le Parc national de forêts est probablement le plus authentique, le plus naturel et le plus surprenant qui soit. En écho aux sites de rencontres dématérialisés, trop souvent déshumanisés, le

Parc national de forêts offre l'opportunité de l'instant magique et bien réel : celui de la rencontre fortuite, simple et sublimée entre l'humain et son environnement.



Etaient convoqués pour cette campagne certains des acteurs clés de la faune et de la flore locales, parfois rares, toujours émouvants : la cigogne noire, l'écureuil roux, le Sabot de Vénus, le renardeau, et la salamandre tachetée. De l'observation naît la rencontre, du regard croisé naissent la complicité et le respect. Car si le trait d'humour est palpable dans la signature « Site de rencontres », la volonté de porter les valeurs du Parc national est également concrète : le Parc national de forêts a le pouvoir de susciter l'émotion, l'ambition de nous reconnecter au naturel et de rester un cadre idéal d'observation pour les scientifiques.

Les visuels replacent l'humain au cœur de la biodiversité, loin de l'anthropocentrisme habituel qui le positionne au sommet de la pyramide du vivant. La protection des droits fondamentaux humains passe, en effet, par la préservation des milieux de vie et des autres êtres vivants qui les habitent. Face à la flore et à la faune sauvage, l'ordinaire se révèle extraordinaire, pour peu qu'on lui fasse une place.

Au-delà de l'aspect créatif, l'activation publicitaire est critique (toucher la bonne personne, au bon endroit, avec le bon message) pour maximiser la visibilité tout en maîtrisant un bon retour sur investissement. Pour la mise en œuvre du plan d'activation publicitaire, nous avons fait appel aux compétences de l'Agence 24 : web, radio, TV, relations Presse ont ainsi été investis par notre campagne pour toucher le public des zones cibles allant du Nord-est de Paris jusqu'au bassin lyonnais. La combinaison de ces différents médias est essentielle pour toucher des audiences complémentaires.

Le bilan de cette campagne est très prometteur :

- En termes de chiffres, c'est plus de 3 millions de contacts pour un coût de 0,02 €/ contact
- D'un point de vue créatif, les réactions des internautes sur les publicités Facebook nous indiquent la forte attractivité du concept et des créations (temps de visionnage = attention accordée / intérêt). Cela nous permet également de mesurer l'efficacité des différentes créations, d'identifier celles qui méritent d'être maintenues ou au contraire abandonnées ou optimisées pour la suite de la campagne. Il est prévu de maintenir le concept créatif sur 3 ans afin de l'installer et assurer la mémorisation.

En parallèle, pour informer et valoriser les actualités du Parc national de forêts, la newsletter « Les feuilles du Parc » est active en format électronique depuis juillet 2022. Diffusée tous les 2 mois (soit 6 numéros / an), elle est destinée en priorité aux élu-es du territoire, aux partenaires et institutionnel-les, aux acteur économiques du territoire... et est ouverte au Grand Public.

A ce jour, plus de 770 personnes sont abonnées aux « Feuilles du Parc », et les abonnements augmentent significativement au fil du temps.

### Des aires terrestres éducatives (ATE) au service d'une pédagogie de la nature

L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) auprès du public scolaire est une des missions primordiales du Parc national de forêts. Futurs citoyens et ambassadeurs du territoire, il est indispensable de sensibiliser les scolaires à la richesse de leur patrimoine et de les rendre acteurs de la protection et de la valorisation de celui-ci. Le Parc national a donc déployé le dispositif des aires terrestres éducatives (ATE) initié par l'Office français de la biodiversité (OFB), qui engage les élèves dans une démarche participative et écocitoyenne à travers l'exploration et la gestion d'un espace naturel ou semi-naturel mis à leur disposition. L'objectif est de reconnecter les élèves avec la nature et avec leur territoire et de leur permettre de dialoguer avec les acteur-rices de la nature. Celle-ci est alors au service de la pédagogie des enseignant-es et en apprenant à la connaître, les élèves consentent à mieux la préserver.

Une ATE se construit avec un-e enseignant-e et une structure référente compétente en EEDD (le Parc national de forêts). Sur le territoire, 4 écoles participent à la mise en place de ce dispositif sur l'année scolaire 2022-2023 (Saint-Loup-sur-Aujon, Auberive, Recey-sur-Ource et Voulaines-les-Templiers). 4 parcelles de typologies différentes ont donc été mises à disposition des élèves, qui ont commencé à les apprivoiser. Suite à cet état des lieux réalisé avec l'aide des agent-es du Parc national et des structures partenaires puis les enfants feront leurs propositions de gestion. A l'issue de cette première année, une demande de labellisation sera effectuée.

Ces 4 projets ont une vocation pilote, l'objectif étant d'enclencher une dynamique et de développer de nouvelles ATE sur l'année scolaire 2023-2024, afin de constituer un véritable réseau et, petit à petit, d'associer toutes les écoles du territoire.

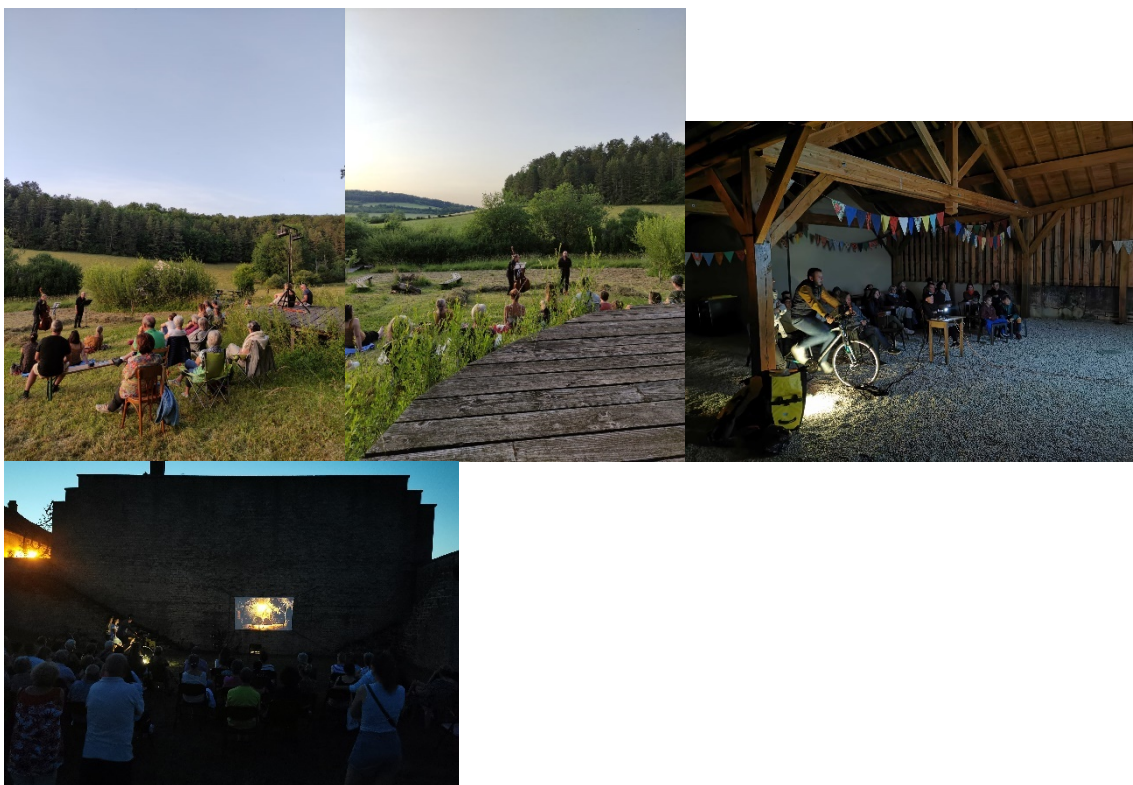


### Le bilan des animations

Le Parc national cherche à s'adresser au grand public ainsi qu'au public scolaire tout au long de l'année avec plusieurs temps forts :

- La journée internationale des forêts
- Le festival « Nuits des forêts 2022 »
- Le programme d'animation estivale
- Le programme d'animation d'automne (Vacances d'automne et brame du cerf)

En ce qui concerne le festival « Nuits des forêts », 22 événements ont été organisés entre le 17 et le 26 juin 2022 avec plus de 600 inscrits.



Le programme d'animations estivales a quant à lui été assuré grâce à la présence de 6 animateurs et animatrices nature, les volontaires du service civique et les agent-es mutualisé-es de l'ONF. L'objectif de ce programme a été de proposer environ 5 actions par semaine. Les thématiques de ces animations étaient diverses et ont attiré un large public : randonnée, balade nocturne, découvertes historiques ... De nombreuses animations ont également été proposées par nos partenaires dans le cadre de prestations marchande dont le Parc national a assuré la promotion.





Les animations d'automne se sont inscrites dans la continuité de ce programme estival. Un premier temps fort a eu lieu en septembre avec l'organisation de sortie pour le brâme du cerf. Par la suite, cinq sorties et animations pour petits et grands ont pu avoir lieu sur la période des vacances scolaires.



Le Parc national soutient également le déploiement d'exposition sur le territoire. En juin, une exposition photographique d'Amélie Chassary a été inaugurée à Châteauvillain. Photographe française résidant en Côte d'Or, ses photos donnent à voir la flore et la forêt dans ses couleurs les plus spectaculaires.



Châteauvillain est également le lieu d'accueil de « la Belle Balade », parcours d'œuvres d'art en pleine nature, dont l'édition de cette année a été inaugurée le 28 juillet avec l'installation de 4 nouvelles œuvres d'art, portant à neuf les œuvres présentes sur cette exposition d'art à ciel ouvert. Événement international, ce parcours se veut être une « Interface entre l'art et l'écologie, chacune des pièces étant imaginée pour un lieu précis, afin que l'œuvre et son environnement soient en complète résonance ». Les œuvres ont été créées chez Simone, grâce à une résidence d'artistes venus du monde entier. Véronique MATTEUDI, Parisa KARIMI, Roland CROS et Pedro MARZORATI ont présenté leurs productions artistiques. La découverte des nouvelles œuvres du parcours a été suivie lors de l'inauguration par un grand barbecue argentin, accompagné musicalement par les Chanteurs d'oiseaux (Johnny RASSE et Jean BOUCAUD, accompagnés de Pierre HAMON).



Enfin, le Parc a soutenu financièrement l'exposition photo aux Villas du Parc. À l'occasion des 130 ans des Villas du Parc (Vanvey) en Bourgogne, une quinzaine de photographes talentueux se sont installé-es une semaine durant dans les villas, à Vanvey. Accueilli-es par Nathalie Pierre, les photographes ont profité de cette semaine (pluvieuse) pour capturer les plus belles images que peut offrir le territoire. Leur travail a été restitué les 1<sup>er</sup> et 2 octobre, weekend durant lequel le grand public a pu déambuler sur les chemins du domaine, à la découverte des photographies animalière et de paysages, qui ont pu raconter avec passion leur métier de chasseurs d'images.



### Favoriser l'engagement citoyen en faveur de la conservation de la Nature

Deux opérations de ramassage de déchets se sont tenues en septembre et octobre. Conduites par Franck Jury, chargé de mission éducation à l'environnement et au développement durable, ces deux sessions ont permis le nettoyage de zones forestières dans les communes de Vanvey et de Rochetaillée.





Les citoyens du Parc national vont également pouvoir s'impliquer en participant aux atlas de la biodiversité communale (ABC), dont les travaux ont été lancés dès 2022. Il s'agit d'outils de connaissance et de sensibilisation sur la biodiversité qui sont identifiés dans la charte du Parc national de forêts. Les ABC sont nés en 2010 d'un programme mis en œuvre par le Ministère en charge de l'environnement, et repris depuis par l'Office français de la biodiversité.

Les ABC ont pour objectifs de rassembler les acteurs pour la réalisation d'inventaires scientifiques et de mobiliser les habitant-es via des outils de sciences participatives, afin d'avoir une connaissance plus fine des espèces présentes : amphibiens, reptiles, mammifères, insectes, flore... à l'échelle communale. Chaque taxon présent sera passé à la loupe !

Sur le territoire du Parc national de forêts, Vals-des-Tilles et Colmier-le-Haut sont les deux premières communes volontaires qui vont bénéficier des ABC. Pilotés par le Parc national de forêts, avec l'appui de ses nombreux partenaires, les ABC vont être menés sur deux ans.

Ils constitueront une véritable opportunité pour les deux communes, et notamment leurs élu-es, de bénéficier, d'une connaissance globale des enjeux de biodiversité sur l'ensemble de leur finage très étendu pour mieux piloter l'action et éclairer les décisions.

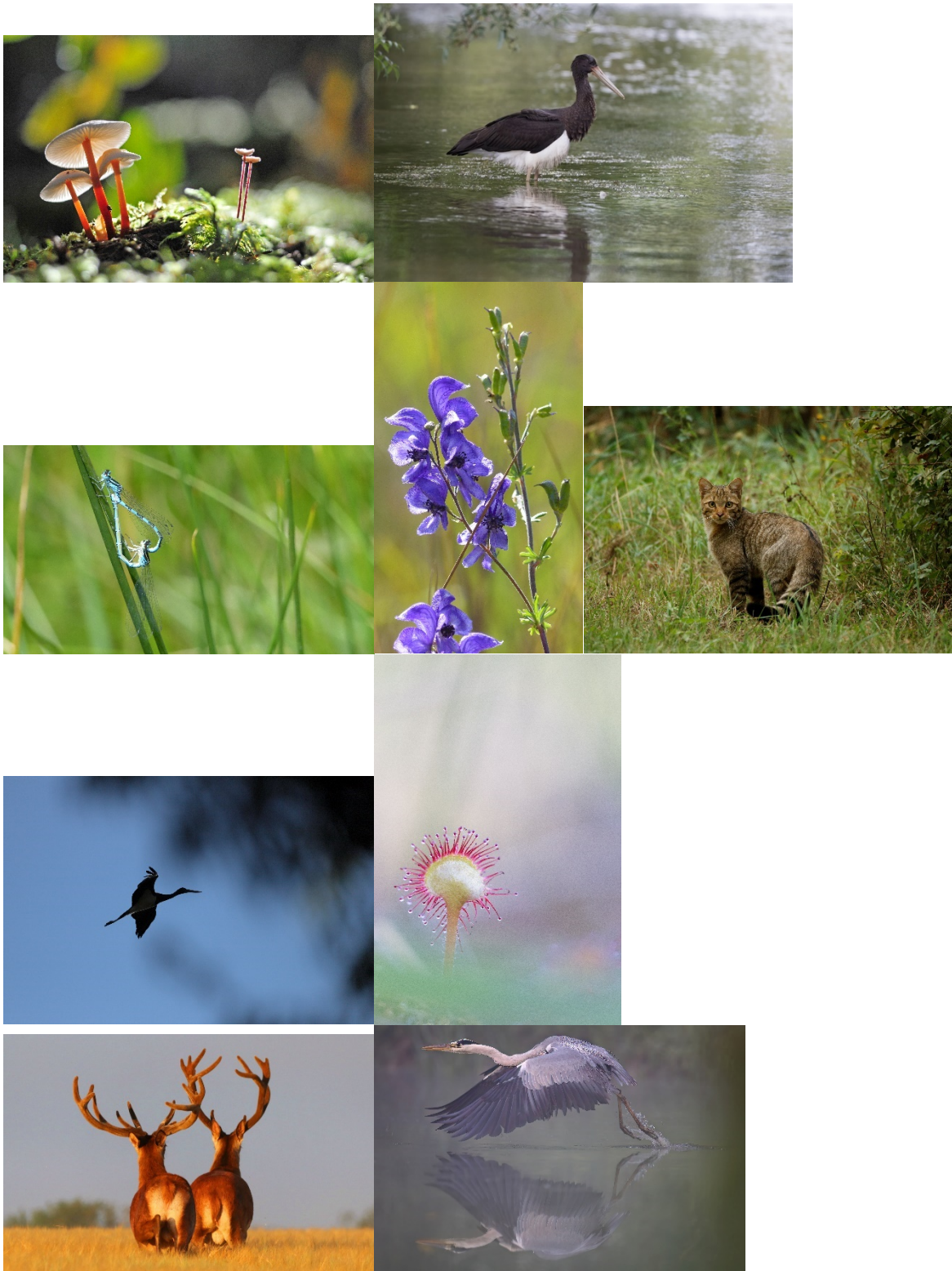
Cette démarche permet aussi d'initier une dynamique à destination des habitant-es pour leur faire prendre conscience de la richesse de la biodiversité communale et de les sensibiliser à une meilleure prise en compte au quotidien à travers une première série d'actions.

L'ABC vise enfin à offrir des temps d'échanges entre habitant-es et acteurs de la commune pour partager les points de vue et les attentes de chacun autour de la biodiversité.

Enfin, afin d'inciter les habitant-es à s'approprier le territoire et afin de produire des images de qualité mettant en valeur les richesses du Parc national, l'établissement a lancé un appel à candidatures à destination des photographes amateurs du territoire. Cela a permis d'apporter un soutien à la production culturelle locale, ainsi qu'une contribution aux habitants et visiteurs qui capturent les plus belles images du Parc national.

Onze dossiers ont été sélectionnés, couvrant les thématiques "Faune sauvage", "Flore" et "Paysages et milieux". Nous vous laissons découvrir une sélection d'images de chaque candidat-e retenu -e.





**Mission découverte : le Parc national de forêts révèle les trésors de son territoire aux volontaires du Service National Universel**

Le SNU s'adresse à tous les jeunes français entre 16 et 25 ans qui souhaitent s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale. Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement s'il le souhaite. Le SNU est une opportunité de vie collective pour créer des liens nouveaux, apprendre la vie en communauté, développer sa culture de l'engagement et ainsi affirmer sa place dans la société.

En 2022, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) de l'académie de Reims accueille plus de 200 volontaires originaires du Grand-Est en deux sessions sur juin et juillet. Dans le cadre de leur programme varié, la DSDEN a contacté le Parc national de forêts afin de leur faire découvrir la spécificité de son territoire et la richesse de sa biodiversité. Le Parc national de forêts appuyé par des personnels de l'Office National des Forêts en mission pour le compte du Parc national ont ainsi élaboré conjointement une série de visites commentées en pleine nature au sein de plusieurs massifs emblématiques.

16 Juin ► 6 groupes ont été accueillis pour des circuits à Saint-Germain-le-Rocheux, Arc-Châteauvillain et Voulaines-les-Templiers

7 Juillet ► 3 groupes en forêts de Saint-Germain-le-Rocheux, d'Arc-Châteauvillain et de Voulaines-les-Templiers

13 Juillet ► 2 groupes en forêts d'Arc-Châteauvillain et d'Auberive



## La gouvernance partagée du Parc national de forêts

### Bilan des travaux du Conseil d'administration

Pour l'année 2022, le Conseil d'administration s'est réuni trois fois avec un très bon taux de participation (en moyenne de 80% des membres). Au cours de cette année, 33 délibérations ont été votées dont plusieurs structurantes pour le déploiement du Parc national :

- L'adoption de la convention de rattachement à l'Office français pour la biodiversité ;
- L'adoption du règlement intérieur du Parc national de forêts ;
- La création du comité de suivi de la Réserve intégrale ainsi que l'adoption du plan de gestion de la Réserve intégrale ;
- L'approbation de l'adhésion de 15 nouvelles communes ;
- La création du comité de suivi et d'évaluation de la Charte du Parc national ;
- L'approbation du système de régulation par délégation de service public pour la réserve intégrale ;
- L'instauration de l'observatoire cynégétique.

### Bilan d'activité du conseil scientifique (CS) du Parc national

Le Conseil scientifique du Parc national assure un rôle clé de conseil et d'assistance du Conseil d'administration et du directeur du Parc national :

- Il est consulté pour avis lors des demandes d'autorisation de travaux et pour certaines activités en cœur de Parc national, sur les activités en réserve intégrale ainsi que sur des avis conformes en aire optimale d'adhésion, notamment sur les énergies renouvelables ;
- Il élabore et met en œuvre la politique scientifique du Parc national ;
- Il contribue à la définition des grandes politiques générales du Parc national en lien avec la chasse, l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, la politique forestière, le génie écologique, en fournissant un certain nombre d'expertises.

En 2022, il s'est réuni trois fois en plénière et en Bureau et a rendu près de 70 avis. Il a été particulièrement sollicité sur la définition et le déploiement du plan de gestion de la Réserve intégrale

qui a été présenté au Conseil d'Administration et adopté en juillet 2022, sept mois seulement après le classement de ce territoire en réserve intégrale. Il a aussi notamment travaillé à la préfiguration d'un observatoire forestier qui devrait être déployé en 2023.

### Bilan d'activité du Conseil économique social et culturel (CESC) du Parc national

Au cours de l'année 2022, le Conseil économique social et culturel s'est réuni en plénière à deux reprises. Il a émis trois avis : sur la gouvernance du suivi-évaluation de la charte du Parc national, sur le plan de gestion de la réserve intégrale et sur le devenir du site des étangs des Marots. Selon les thématiques, les groupes de travail se réunissent plus ou moins fréquemment et régulièrement. Le CESC a participé à l'élaboration de la stratégie d'intervention du parc pour 2023 et entamé de nouveaux travaux sur la méthanisation, sur la création d'un centre d'études et de ressources sur la biodiversité forestière, sur les enseignements fondés sur la nature ou encore sur le développement de la marque Esprit Parc National.

Plusieurs contributions émanant des groupes de travail doivent permettre à l'établissement public d'éditer un guide des bonnes pratiques sur le partage de l'espace ainsi qu'un guide architectural ou encore de proposer une gamme de mobilier urbain fabriqué à partir de ressources locales.



### Conférence des maires

Deux conférences des maires ont été tenues en 2022, une première à Giey-sur-Aujon au printemps et une deuxième à Voulaines-les-Templiers en automne, réunissant à chaque fois une soixantaine de personnes. Sont également invités à ces réunions les représentant-es des deux préfectures, des communautés de communes, des deux départements, des deux régions ainsi que les président-es du conseil scientifique et du conseil économique social et culturel et les vice-présidents du Conseil d'administration.



Ces réunions sont l'occasion de faire des points d'étapes réguliers avec les représentants du territoire sur les actions et les réalisations du Parc national. Il permet aux élu-es de connaître les équipes techniques et d'éclaircir ou de discuter des points de blocage éventuels. Ce moment de partage est essentiel pour maintenir des relations partenariales constructives entre les nombreuses communes qui composent l'aire optimale d'adhésion du Parc national et l'établissement public.

Cette année, les conférences des maires ont notamment permis de :

- faire le point sur le processus d'adhésion pour les nouvelles communes et d'en présenter les résultats ;
- faire une synthèse des différents modes d'intervention du Parc par la présentation des bilan des

appels à projets 2021 et 2022, la présentation du règlement d'intervention de l'appel à projet 2023 ;

- présenter les différents chantiers financés par le plan France Relance, que ce soit les chantiers de restauration écologique, le financement de la signalétique ou encore la création du centre d'interprétation de la Truffe ;
- présenter le territoire de la Réserve intégrale et les actions qui y sont menées ;
- faire un retour sur le premier séminaire des start-ups de la Green tech, organisé par le Parc national ;
- transmettre des informations autour des projets qui vont solliciter les communes et leurs habitants comme le schéma d'interprétation, la boucle équestre ou encore le déploiement des mesures agroécologique et climatiques (MAEC) ;
- présenter les résultats des différentes études scientifiques menées sur le territoire, autour de la cigogne noire et les toitures en pierre de lave ;
- présenter les actions éducatives, avec la mise en avant de la création des quatre aires éducatives terrestres ainsi que les programmes d'animation grand public comme le festival Nuits des forêts

## Vie de l'établissement

### Le budget

En 2022, les recettes du Parc national de forêts s'établissent à 4 825 407 euros.

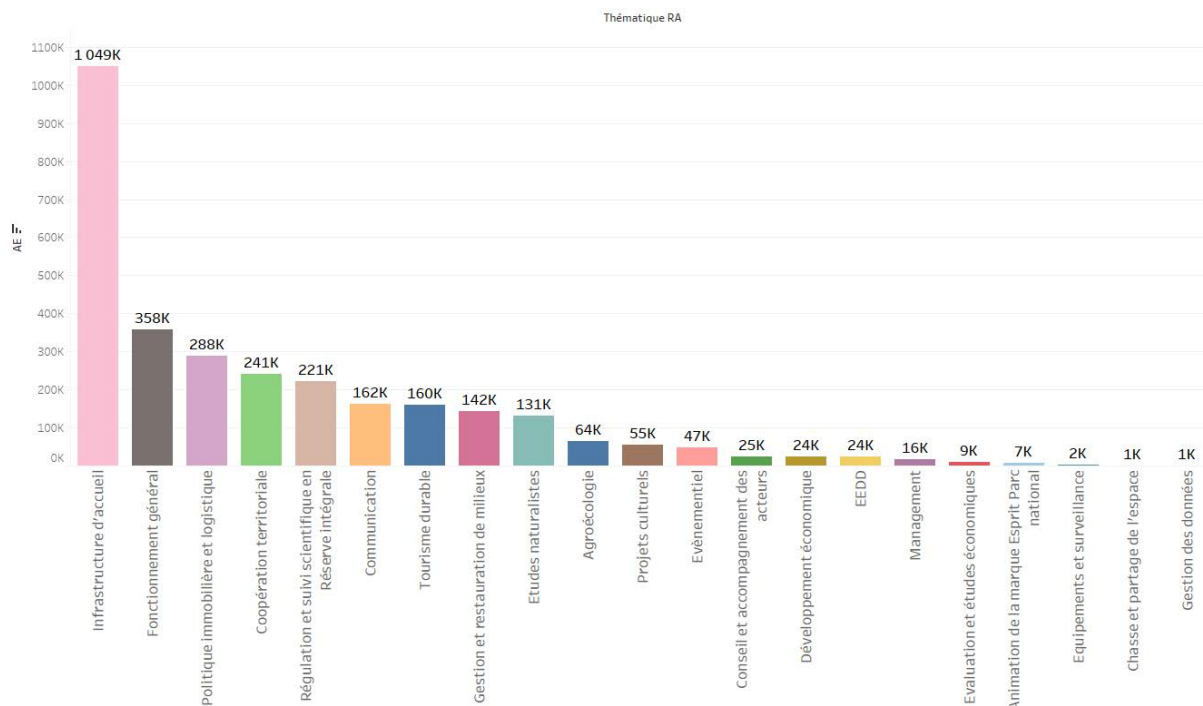
Les engagements réalisés en 2022 (consommation d'AE) se portent à 4 880 483 euros.

La différence entre les AE engagés en 2022 et les recettes perçues est permise par la trésorerie constituée par le Parc national sur les années précédentes.

Les principaux projets dont le financement a été engagé en 2022 sont :

- Conception et réalisation des abris pour les quatre portes de cœur : 497k
- Les travaux d'aménagement des locaux du siège : 189k
- La signalétique routière : 188k
- Le balisage de la Réserve intégrale : 167k
- La réfection du sentier sur pilotis du marais des brosses : 136k
- Le déploiement de la boucle équestre avec l'aménagement des premières haltes : 124k

Ces actions se poursuivront sur l'année 2023.



|                | AE engagé en 2022 |     |
|----------------|-------------------|-----|
| Fonctionnement | 1 037 889         | 21% |
| Intervention   | 386 348           | 8%  |
| Investissement | 1 604 537         | 33% |
| Personnel      | 1 851 708         | 38% |
|                | 4 880 483         |     |

## Ressources humaines

Les équipes du Parc national de forêts ont été renforcées en 2022 avec l'arrivée de 12 personnels permanents permettant de compléter l'équipe technique :

- Une chargée de mission « Evaluation et études économiques » ;
- Deux gardes monitrices et un garde moniteur ;
- Un chargé de mission « Agro-écologie » ;
- Un chargé de mission « Conduite d'opération » ;
- Un ouvrier polyvalent ;
- Une chargée de mission « Développement économique » ;
- Une chargée de mission « Communication » ;
- Un chargé de mission « Education à l'environnement et au développement durable » ;
- Un responsable Systèmes et réseaux ;
- Un responsable de pôle « Transition écologique »

Ces arrivées ont été soutenues par l'emploi de personnels temporaires sur des missions précises, notamment pour le développement touristique, l'étude du patrimoine culturel ou encore la gestion de la police administrative.

Le Parc national de forêts s'engage également à promouvoir l'emploi et la formation des jeunes à travers l'accueil de stagiaires, de services civiques, d'apprenti-es ou encore de saisonnier-ères. A ce titre, le Parc national s'est organisé pour atteindre l'objectif de recrutement de 5 VSC sur l'année et de participer à la formation de jeunes par l'apprentissage.

En 2022 le Parc national a accueilli 7 jeunes volontaires du services civiques (3 sur la période 2021-2022 et 4 sur la période 2022-2023), 6 stagiaires, 2 apprentis, arrivés à la rentrée scolaire 2022 et 6 animateur-rices nature en contrats à durée déterminée.



### FOCUS – L'arrivée des gardes moniteurs.trices du Parc national

Le Parc national de forêts a accueilli cette année ses 3 gardes moniteur.rices. Il s'agit d'une fonction clé pour le déploiement de l'établissement sur le territoire. En effet, ils sont les référent-es sur le terrain en termes de connaissance du patrimoine, et font également le lien avec les différent-es interlocuteur.rices pour apporter leur éclairage sur les sujets concernant le Parc national.

Leurs missions principales sont :

- Surveillance et protection du patrimoine naturel, culturel et paysager du Parc national
- Information et accueil du public, y compris scolaire
- Réalisation d'animation et de suivi scientifique des espèces, milieux et habitats



N'hésitez pas à les contacter pour toutes questions ou demandes :

- Secteur Chateaufvillain - Antoine Brosse
- Secteur Auberive - Elvina Hans
- Secteur Chatillon sur Seine – Natacha Fontaine

### Déploiement du partenariat avec l'ONF

Le Parc national de forêts bénéficie de temps de travail mutualisé avec l'ONF pour assurer plusieurs de ses missions, notamment sur la gestion sylvicole (4 ETP), la gestion cynégétique (2 ETP), la surveillance (3 ETP), la connaissance (1,5 ETP) et l'éducation à l'environnement (1,5 ETP).

En 2022, les agent-es ONF mutualisé-es ont notamment été déployé-es sur :

- la mise en place du système de régulation au sein de la réserve intégrale
- le suivi des Indices de changements écologiques (ICE) qui permettent de suivre l'évolution des populations de cerfs et chevreuil en milieu forestier

- l'étude sur la cigogne noire avec le suivi des animaux bagués
- les animations en lien avec le programme d'activités du Parc national, notamment pour le festival « Nuits des Forêts » et les animations estivales



### Le Parc national renforce son implantation et sa présence sur le territoire

En 2022 le Parc national a renforcé son implantation géographique et sa présence dans le paysage. Cela passe tout d'abord par l'équipement en panneaux des communes du Parc national signalant leur adhésion à la Charte. Les panneaux de signalétique pédestre et routière, signalant l'entrée dans le cœur du Parc national de forêts ainsi que de la Réserve Intégrale ont également été posés. Des panneaux ont également été posés par les Conseils départementaux de Haute-Marne et de Côte-d'Or sur les grands axes routiers prévenant de l'entrée sur le territoire du Parc.



Après Leuglay en 2021, une deuxième maison de Parc a été inaugurée en 2022 à Châteauvillain. L'inauguration du centre d'interprétation de la Truffe de Bourgogne de la maison du Parc national – Maison de la Forêt à Leuglay a conforté l'investissement du Parc national à la maison de la forêt. Les visiteur-ses peuvent désormais découvrir un nouvel espace découpé en deux salles : une salle sombre pensée comme un "cabinet de curiosité" et une salle claire conçue comme un banquet. Cette exposition



invite les visiteur-ses à un voyage allant de l'origine de la truffe à sa mise en assiette.



Enfin, l'inauguration des locaux du siège du Parc national à Arc-en-Barrois s'est tenue le 29 novembre en présence de Madame la sous-préfète de Langres, Emmanuelle Juan-Keunebroek, représentant Mme Anne Cornet, préfère de la Haute-Marne, de Madame la ministre Bérangère Abba, ancienne secrétaire d'Etat chargée de la biodiversité, de Monsieur Etienne Marasi, Conseiller régional représentant le Président du Conseil régional Grand Est, de Monsieur Marc Frot, Vice-Président du Conseil départemental de Côte-d'Or, de Monsieur Stéphane Martinelli, représentant du Président du Conseil départemental de la Haute-Marne, de Monsieur Philippe Fréquelin, maire d'Arc en Barrois et de Monsieur Nicolas Schmidt, Président du Parc national de forêts.



Cette inauguration vient conclure deux ans de travaux de réhabilitation du bâtiment dont l'aménagement d'un deuxième étage permettant d'accueillir l'ensemble de l'équipe technique. En complément des espaces disponibles à Arc-en-Barrois, le Parc national est également implanté dans des locaux à Auberive, à Leuglay et à Chateaufvillain.



### Mobilisation du Parc national de forêts au sein du réseau inter-parcs nationaux

En dépit de sa création récente, le Parc national de forêts est déjà impliqué au sein du réseau des Parc nationaux français. En 2022, cela s'est traduit par l'accueil de deux groupes de travail inter-parcs sur notre territoire.

Le groupe de travail inter-Parc nationaux « Police de l'environnement » s'est tenu entre le 13 et le 15 septembre 2022 dans les locaux du Parc national de forêts à Arc-en-Barrois. Avec 3 demi-journées de travail en salle et une contribution de tous les participant-es, de nombreux sujets ont été abordés. Lors d'une demi-journée passée sur le terrain, la quinzaine de personnes présentes a pu découvrir le territoire, notamment en forêt domaniale de Châtillon en compagnie de Philippe Martin (Responsable chasse et police de l'agence Bourgogne Est de l'ONF).



Le second groupe de travail a été accueilli du 5 au 7 octobre autour des travaux d'évaluation des Chartes des parcs nationaux. Le programme du séminaire a alterné des séances de travail en salle avec des visites de terrain permettant de découvrir le territoire. La dizaine de personnes présentes a ainsi pu parcourir la Réserve biologique intégrale du bois des Roncés en compagnie de Jean-Jacques Boutteaux (Responsable de l'unité territoriale d'Auberive de l'ONF) ou encore la maison du Parc national de forêts – Maison de la Forêt à Leuglay. Les sessions de travail en commun visaient en particulier à clarifier et unifier la méthodologie déployée dans les parcs nationaux pour réaliser l'évaluation des chartes.



### Rayonnement international du Parc national de forêts

En 2021, le Gouvernement belge - wallon a lancé un appel à projets pour la création de 2 parcs nationaux en Wallonie qui se verront dotés d'une enveloppe de 28 millions d'euros pour réaliser un premier plan d'actions et mettre en place une structure leur conférant une forme d'autonomie opérationnelle et financière.

Pour évaluer les candidatures, le Gouvernement wallon a constitué un comité d'évaluation de 14 membres, parmi lesquels un binôme issu du Parc national de forêts, identifié comme le Parc national francophone le plus proche de Wallonie, et avec lequel il possède des patrimoines communs. Véronique Genevey - directrice adjointe et Matthieu Delcamp - responsable du pôle connaissance - patrimoines, qui ont participé au processus de création du Parc national de forêts, ont analysé les dossiers des candidats aux différentes phases de l'appel à projets.

Fin 2021, le comité a proposé la pré-sélection de quatre projets parmi sept candidatures, sur la base d'une note d'intention. Ces candidat-es ont eu un an pour constituer des plans directeurs et opérationnels.

Pendant cette phase, deux des quatre candidats pré-sélectionnés, le projet "Entre Sambre et Meuse" et le projet de la forêt d'Anlier, sont venus en mai 2022 prendre connaissance du fonctionnement du Parc national de forêts pour alimenter la constitution de leur dossier.

Au terme d'un jury final réuni en novembre 2022, le comité a proposé de retenir prioritairement les 2 projets "Entre Sambre et Meuse" et de la Vallée de la Semois, qui se sont donc vu attribuer par le

Gouvernement wallon le statut de Parc national, permettant ainsi la préservation et la mise en valeur de près de 51 000 ha, et rejoignant le Parc national des "Hoge Kempen" pour constituer les 3 premiers parcs nationaux de Belgique.

La proximité géographique, culturelle et patrimoniale de ces nouveaux parcs nationaux augurent de futures collaborations fructueuses avec la Wallonie.

#### L'établissement public du Parc national : acteur exemplaire du développement durable

En tant qu'acteur clé dans la protection de la biodiversité et des milieux naturels, le Parc national déploie une politique active pour réduire son empreinte écologique et ses impacts sur l'environnement. Dans un objectif d'amélioration continue, il a notamment mis en place les mesures suivantes :

- L'adoption d'un forfait de mobilité durable par le conseil d'administration du 10 novembre afin d'inciter les agent-es à utiliser un mode de transport doux ou le covoiturage ;
- Le remplacement de la chaudière à fioul du siège par une pompe à chaleur à l'occasion de la rénovation des locaux du siège ;
- L'extension du parc de véhicules par des véhicules électriques en location longue durée ;
- L'élaboration d'un plan de sobriété comportant notamment la mise en œuvre de la centralisation du réglage du chauffage et de la climatisation afin de limiter les consommations. Cette action sera complétée en 2023 par le traitement des ouvertures de la façade sud du siège afin de limiter la chaleur en période estivale.

Par ailleurs, une démarche d'achats responsables a été engagée au niveau du secrétariat général afin de garantir l'exemplarité de l'établissement dans la gestion de ses achats.